

Date : 11/11/2013

Auteur : -

L'Agefiph lance un nouveau guide "Handicap et Alternance"

En juin dernier, l'Agefiph lançait un plan de développement de l'alternance pour inciter les entreprises à recruter des personnes en situation de handicap. Aujourd'hui, en partenariat avec Liaisons Sociales, l'association publie un guide de l'alternance et du handicap afin d'apporter aux entreprises des repères utiles et dresser un état des lieux de l'alternance en France.

Depuis la loi 2005, l'accès à l'emploi des personnes handicapées connaissent une forte croissance grâce aux interventions de l'Agefiph et de l'Etat. Aujourd'hui, l'impact de la crise se fait sentir surtout chez les personnes handicapées qui sont deux fois plus touchées par le chômage. Dans ce guide, tous les acteurs s'accordent pour le dire : "l'alternance constitue l'une des meilleures clés d'entrée pour l'emploi des personnes handicapées, et ce quel que soit leur âge". L'Agefiph a donc fait de l'alternance, l'une de ses priorités pour les années à venir. L'objectif visé par son plan de développement lancé en juin dernier est d'augmenter de 20% le nombre de contrats en alternance. Un engagement qui se traduit par une revalorisation des aides financières et un renforcement des dispositifs et partenariats déjà existants. L'alternance, un levier d'employabilité

Les dernières enquêtes réalisées par l'Agefiph démontrent que l'alternance est un levier d'employabilité mais aussi un mode de recrutement efficace pour les entreprises. En effet, près de 80% des employeurs sont prêts à renouveler l'embauche d'un alternant d'une personne en situation de handicap d'autant plus que leur taux de réussite à l'examen (75%) est largement comparable à celui de la moyenne nationale. Avec l'obligation actuelle d'embaucher au moins 6% de travailleurs handicapés, les entreprises sont donc conscientes que l'alternance constitue la meilleure voie d'intégration de collaborateurs handicapés. D'où l'intérêt de développer certains dispositifs pour leur faciliter l'accès à l'emploi au sein de leur entreprise.

Il faut favoriser les rencontres

Entre les candidats potentiels à l'embauche qui ne savent pas vers quel métier se tourner ou ceux qui par crainte de ne pas voir leur candidature retenue, renoncent à postuler à certains métiers, il convient de créer une véritable communication entre eux et les entreprises. L'intérêt des services comme Cap emploi, l'Arpejh (**Accompagner la réalisation des projets d'études des jeunes élèves handicapés**), Pôle emploi ou les missions locales, est justement de favoriser les rencontres en

Évaluation du site

Site du quotidien régional breton Le Télégramme. Il met en ligne l'intégralité de ses éditions papier. Il offre également un certain nombre d'informations et de services pratiques.

Cible
Grand Public

Dynamisme* : 169

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

accompagnant les personnes handicapées dans la construction de leur projet professionnel. Grâce à ce guide qui comprend à la fois des conseils pratiques, des données chiffrées et des interviews d'experts, employeurs et alternants en situation de handicap ont à leur disposition toutes sortes d'informations : interlocuteurs à contacter, démarches ou dispositifs à utiliser, aides financières possibles.